

# Conditions générales de vente AVEA La Poste – formation BAFA

## 1. OBJET

AVEA La Poste est une Association Nationale à but non lucratif de Gestion des séjours et centres de Vacances des Enfants et Adolescents de La Poste dont le siège social est situé : 8, rue Brillat Savarin -75013 PARIS. Association régie par la loi de 1901 -SIREN n°434 743 480 Opérateur de voyages et de séjours agréé n° IM075110139. Garantie financière : UNAT. Assurance responsabilité civile : SMACL Assurances.

Les prestations vendues dans le domaine de la formation sont réservées aux jeunes adultes à partir de 17 ans. L'inscription à l'un des stages BAFA présentés dans les brochures AVEA La Poste ou sur le site internet [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr) implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales de vente ci-après. Les *Conditions Générales de Vente* peuvent être modifiées à tout moment par l'AVEA La Poste, étant précisé que la version qui régira l'inscription sera celle en vigueur à la date de passation de la commande.

## 2. PRIX DE VENTE

Les prix appliqués sont ceux mentionnés dans les brochures AVEA La Poste ou sur le site internet [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr) pour un stage BAFA.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, l'AVEA se réservant le droit, en dehors de cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires.

Les prix comprennent :

- les frais d'enseignement et le matériel pédagogique
- les frais de restauration et d'hébergement du Stagiaire

Les prix ne comprennent pas :

- les frais de transport qui restent à la charge du Stagiaire

## 3. INSCRIPTION

L'AVEA La Poste organise ses stages BAFA, en partenariat avec UFCV Occitanie – 85, rue Lunaret – 34090 MONTPELLIER.

Le numéro de déclaration d'activités de prestataire de formation : 83 75 00554 63.

## Le choix du stage BAFA

Les demandes d'inscription doivent être remises à l'AVEA La Poste. L'ensemble des propositions est fait dans la limite des places disponibles, en tenant compte des contraintes de production et de commercialisation, pouvant entraîner l'annulation partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

**Modalités d'inscriptions : seule possibilité d'inscription :** par téléphone en contactant un chargé de clientèle au 01 45 65 02 02 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (disponibilités aménagées les jours d'ouverture des inscriptions).

## Confirmation d'enregistrement de votre dossier :

Pour toute demande, la fiche d'inscription doit être dûment remplie et envoyée dans les 14 jours qui suivent la demande accompagnée de l'acompte d'un montant de 150€. Le solde total du séjour doit être réglé, au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

**Inscription tardive :** toute inscription qui serait réalisée 30 jours avant le début ne serait effective qu'après règlement de la totalité du séjour en une seule fois.

**Handicap :** les personnes en situation de handicap (mental et/ou physique) sont accueillies exclusivement dans les stages pratiques BAFA en gestion AVEA La Poste, dans la mesure où leur handicap peut s'adapter au fonctionnement du stage, à l'aménagement des locaux et aux fonctions d'animateur.

## 4. MODALITÉS DE PAIEMENT

Paielements possibles par Carte Bancaire, Chèque, et Chèque ANCV. Les chèques ANCV doivent obligatoirement être annotés AVEA La Poste et être envoyés par RAR. AVEA La Poste se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre de l'AVEA La Poste et envoyés à l'adresse : AVEA La Poste 8, rue Brillat Savarin 75013 PARIS.

## 5. RETRACTATION / ANNULATION

### Du fait du Stagiaire

Si vous deviez vous rétracter, annuler votre réservation, veuillez-nous le faire savoir par lettre RAR, le cachet de La Poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

**Une annulation sous 14 jours calendaires à compter de la date d'inscription n'entraîne pas de frais.**

**À compter du 15<sup>e</sup> jour**, sauf en cas de maladie ou force majeure et sur présentation d'un justificatif, les frais d'annulation et de dossier à acquitter par les Stagiaires sont de :

- 150 € pour une annulation entre le 15<sup>e</sup> jour post-réservation et 30 jours avant la date de début de la formation
- 50 % du prix du stage pour une annulation entre 29 et 15 jours avant la date de début de la formation
- 75 % du prix du stage, pour une annulation entre 14 et 7 jours avant la date de début de la formation
- 100 % du prix du stage pour une annulation à moins de 7 jours avant la date de début de la formation

**L'acompte n'est pas remboursé quel que soit le motif d'annulation :** il correspond aux frais de dossier.

Tout stage écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ou du fait de son renvoi pour mauvaise conduite, entraînent la perception des frais

d'annulation à 100 % du prix du stage.

#### **Du fait de l'AVEA La Poste :**

AVEA La Poste se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants n'est pas suffisant.

Dans tous les cas, nous vous prévenons par téléphone et/ou mails et nous nous efforçons de vous proposer une solution de remplacement. Si aucune des solutions proposées par l'AVEA La Poste ne conviennent au Stagiaire, il sera alors procédé au remboursement de la totalité des sommes déjà versées.

#### **6. TRANSPORTS**

Les transports pour se rendre au lieu de stage sont à la charge du stagiaire tant dans l'organisation que financièrement.

#### **7. INFORMATIONS STAGE**

Environ 1 mois avant le départ, les stagiaires recevront la Lettre du Directeur formateur, dans laquelle est exposé le contenu détaillé de la session de formation.

#### **8. RECLAMATION**

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : AVEA La Poste - Service Expérience Client - 8, rue Brillat-Savarin - 75013 PARIS

#### **9. DROIT D'IMAGE, LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS**

##### **Le droit d'image**

Au cours des stages, les participants pourront être filmés ou photographiés, pour une diffusion sur les supports AVEA La Poste ou de La Poste (site Internet notamment [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr) ou papier). Lors de l'inscription, les stagiaires ou parents (pour les stagiaires mineurs) autorisent ou non l'utilisation d'images. Pour rappel, Pour toute demande, la fiche d'inscription doit être dûment remplie, droit à l'image inclus. Dans tous les cas les participants et leurs parents renoncent par avance à toute forme d'indemnisation.

##### **Loi Informatique, fichiers et libertés**

Les participants ont la possibilité d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 16/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les stagiaires s'engagent à assurer auprès d'AVEA La Poste, en tant que de besoin, la mise à jour des données personnelles les concernant. De même, ces données doivent être exactes, complètes et non équivoques.

#### **10. RESPONSABILITE**

##### **Limitation de responsabilité**

En état de cause, et d'une manière générale, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Stagiaire ou son représentant légal au titre de la formation concernée.

#### **Invalidation du stage**

L'inscription au stage de formation BAFA ou la seule présence du Stagiaire au stage de formation n'entraînent aucunement une automaticité d'appréciation satisfaisante de la session du BAFA suivie.

L'évaluation du Stagiaire apte au BAFA relève de l'appréciation souveraine de l'Organisme de Formation dans le respect du cadre de l'habilitation délivrée par le ministère en charge des formations BAFA.

En cas d'évaluation insatisfaisante de la session, le Stagiaire ou son représentant légal demeurent tenu de payer l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'utiliser tous les moyens de justice afin de réclamer le paiement dû, sans préjudice des dommages-intérêts que l'Organisme de Formation pourrait demander au Stagiaire ou à son représentant légal en cas de dommage.

#### **11. DROIT APPLICABLE – RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE**

Les *Conditions Générales de Vente AVEA La Poste - formation BAFA* sont soumises aux dispositions de la loi française.

En cas de litige découlant de la conclusion, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes *Conditions Générales de Vente*, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'une telle solution, le différend sera de la compétence exclusive des tribunaux français.